

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 5 mai 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n°5-2025 s'est réunie à Castelmont, le jeudi 24 avril 2025, de 18h00 h à 19h10, dans la composition suivante :

Giovanni BATTAGLIA, PLR
Eva DE BOER, VER
Nolwen FAVE, VER
Alain JUVET, PLR
Samira KHEMISSA, PSIG
Sylvie KRATTINGER BOUDJELTA, LCVL, rapportrice
Ariane ZWAHLEN, PSIG, Présidente

La Municipalité est représentée par Monsieur le Municipal Ihsan Kurt, en charge du dicastère de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion sociale. Il est accompagné de Madame Aude Mary, chargée de projet de la Cohésion sociale depuis février 2024, et de Monsieur Dietrich Choffat, chef de service de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion sociale.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Mme la Présidente rappelle l'objectif du postulat PO_3-2023 qui visait principalement à rendre les femmes plus visibles dans les espaces publics. Le présent préavis de la Municipalité tend à y répondre.

M. le Municipal Ihsan Kurt remercie, au préalable, les postulant·e·s pour leur initiative. Il revient aussi sur les politiques publiques d'égalité et de genre qui n'existent quasiment pas à Prilly. Pour répondre à ce postulat, un grand travail de recherche a été mené de manière transversale avec les autres services de la Ville. M. le Municipal explique :

Une des premières étapes sera l'inauguration de la place Catherine Colomb devant le Collège du Centre. La nomination de cette place a été validée par le Conseil communal. Nous sommes en train de préparer le programme de cet événement qui aura lieu le 10 juin dès

Rapport de la commission chargée de préavis sur le Préavis n° 05-2025 concernant la
réponse au postulat PO-03-2023 «Lumière sur les prilléranes !»

17h00. Ce programme sera rendu public par communiqué de presse. Ce premier pas est une action symbolique.

Dans le cadre de la thématique de l'égalité et du genre, pour notre service, il est essentiel de collaborer avec l'administration communale, les personnes impliquées à Prilly, les partis politiques, les associations et les écoles, afin de sensibiliser la population à cette problématique sociétale.

Lors de nos recherches, nous avons fait le constat qu'excepté la place Benjamin Constant, au niveau de l'esplanade de Mont-Goulin, une seule autre place porte le nom d'une personne. Les rues et places de Prilly portent des noms de la nature, de fleurs, d'arbres et d'animaux.

Le choix du nom d'une écrivaine locale est une entrée en matière symbolique. C'est une première étape en matière de politiques publiques concernant l'égalité et le genre.

Les actions précédentes de sensibilisation réalisées par le service de la Culture et de l'Intégration ont été :

- la visite de l'exposition de Frida Kahlo par la Commission d'Intégration Suisses Immigrés de Prilly (CISIP) au Palais de Beaulieu
- l'accueil de l'exposition *Migration : Voix de femmes* le 8 mars 2024.

Nous avons ensuite le projet de passer à une autre phase de politique publique. Au sein de l'administration communale, nous avons 182 collaborateurs et nous devons aussi faire évoluer notre politique de ressources humaines en matière d'égalité et de genre. Sur ce point, nous avons une volonté politique à la municipalité tous partis confondus.

Nous espérons que le Conseil communal nous autorisera à passer aux étapes suivantes.

À la suite de cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Un.e commissaire a apprécié de lire les deux annexes au préavis qui permettent de plonger dans le passé, notamment dans les réflexions en lien avec le vote des femmes.

Le travail a été réalisé par notre archiviste. Nous avons à la fois consulté l'archiviste ainsi que le service d'urbanisme.

Un.e commissaire demande si l'annexe 2 est l'extrait d'un livre à la vue des numéros de page et aurait apprécié d'avoir les références du livre.

C'est le second ouvrage sur la Ville de Prilly. Dans ce livre, sont citées 7 ou 8 femmes artistes ou écrivaines¹.

Un.e commissaire invite la Municipalité à annexer le postulat PO-03-2023 à ce présent préavis.

¹ Note à l'issue de la séance relative à la référence du livre : Maurice Jean-Petit-Matile, *Prilly entre deux siècles*, Commune de Prilly, octobre 2009. P.134 à 149

Rapport de la commission chargée de préavis sur le Préavis n° 05-2025 concernant la réponse au postulat PO-03-2023 «Lumière sur les prilléranes !»

Ce document sera remis aux membres du Conseil communal.

Un.e commissaire souligne que la Municipalité propose 14 mesures. Est-ce qu'il existe un plan d'action concret avec des dates et un budget ?

Les pistes d'action sont actuellement des pistes de réflexion. Ce sont des idées qui pourraient être mises en place. Cette question s'intègre dans une vision plus large au sein de notre nouveau service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale. Une des démarches concrètes, actuellement mise en œuvre, est celle de Mon quartier, ma voix, initiée au début de l'année 2024. Ce projet est une démarche par et pour les habitant.e.s.

La méthodologie est inspirée de celle menée à Chavannes-près-Renens. Cette dernière a duré 5 années. Nous travaillons par quartier et avons débuté par le quartier nord. En effet, un investissement financier était prévu pour la relance de l'Association de quartier de Prilly-Nord. Ces deux actions sont concomitantes et communes en termes de vision.

Pour pouvoir répondre à des enjeux et besoins de la population et, aussi, des actrices et acteurs qui œuvrent au niveau social en agissant sur les déterminants de la santé il est primordial de passer par une étape de diagnostic. Nous avons rassemblé les différents partenaires et les avons mobilisés. Le CMS de Prilly_Nord a, par exemple, été intégré à cette démarche.

Il fallait aussi construire les outils avec lesquels nous allons travailler. Nous avons un partenariat avec l'Université de Lausanne qui nous permet de bénéficier de ressources par le biais d'étudiants. Cette pratique de mutualiser les forces autour de la cohésion sociale est nouvelle pour la commune. Il y a un travail transversal qui a été mené avec les différents services car la cohésion sociale touche différents domaines : les espaces publics, des aménagements urbains, les travaux, etc. Il y a eu beaucoup de participations citoyennes menées par la commune ces dernières années. Nous mutualisons les forces pour nourrir les réflexions globales pour l'élaboration de différents plans que ce soit le plan lumière ou, par exemple, le plan mobilité. Ces démarches touchent tous les domaines de vie de la population et dans ces démarches nous prenons en compte notamment les catégories d'âge et de provenance.

En 2025, nous sommes entrés dans le cœur du diagnostic avec des actions menées auprès de la population. Un questionnaire a été envoyé à la population de Prilly-Nord. Nous avons réalisé des marches exploratoires. Toutes ces informations se cumulent pour diagnostiquer à quoi ressemble la communauté du nord de Prilly. Notre objectif est de définir un portrait territorial. Le résultat sera transmis au travers d'un forum public qui se tiendra probablement à la rentrée 2025. Notre objectif est de définir une vision politique ainsi qu'un plan d'action d'ici la fin de cette année qui intégrera les questions des espaces publics, du genre et de la représentativité, etc. Cette approche guidera les futures actions de notre service.

Par rapport à l'aspect financier, pour cette phase exploratoire en vue d'un diagnostic, nous avons fonctionné avec les fonds de la Fondation Leenaards et le soutien de l'Université de Lausanne en vue d'initier une démarche de cohésion sociale. Nous n'avons pas de budget spécifique en la matière. Nous reviendrons vers vous pour solliciter un budget lorsque les actions seront définies.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le Préavis n° 05-2025 concernant la réponse au postulat PO-03-2023 «Lumière sur les prilléranes !»

L'objectif est de définir une vision sur le long terme et de définir des objectifs précis. Ces objectifs devront être beaucoup plus transversaux au sein du service et aussi au sein de la Municipalité.

Un.e commissaire demande si, à la suite de la réalisation du plan d'action pérenne, il y aura une présentation ? Est-ce qu'il est prévu d'établir un préavis en vue de solliciter un budget ? *Il y a deux possibilités soit s'il s'agit d'un projet spécifique qui dépasse le montant de Fr. 50'000.- alors nous viendrons avec un préavis et ce ne sera pas pour cette année. Sinon les montants seront sollicités par le budget de fonctionnement 2026.*

Un.e commissaire relève que certaines propositions sont d'ordre culturel, sociale et éducatif. Est-ce que la Municipalité a vérifié que ces prestations ne relèvent pas de la compétence d'autres organismes, comme les écoles, les associations voire du Canton ? Est-ce que le Canton subventionne certaines mesures ?

- *Les subventions de la fondation Leenaards sont limitées dans la durée, soit 2 ans. Son subventionnement s'arrêtera à la fin de cette année. Si nous avons un projet spécifique, cette dernière pourrait nous soutenir à nouveau.*
- *Nous n'avons pas de collaboration financière avec des associations locales.*
- *Une collaboration avec le Canton pour une mesure ou l'autre, est une voie qui peut être envisagée pour des projets spécifiques.*

Le plan d'action n'a pas vocation à être entièrement porté par la commune. C'est un projet de société dans son ensemble. Certaines actions pourront être menées par le secteur associatif ou d'autres organisations avec lesquelles nous collaborons.

Un.e commissaire demande s'il est possible d'intégrer aussi les personnes entrepreneuses de notre Ville ?

Oui, c'est possible. Nous sommes preneurs de travailler avec les personnes qui œuvrent sur notre territoire.

Un.e commissaire s'interroge si les caractéristiques de la personne qui répond au questionnaire – et notamment le genre - sont prises en compte ? Est-ce qu'il y a une attention à la représentativité ?

La mobilisation de la population n'est pas une chose aisée. Par exemple, pour le questionnaire, envoyé il y a une dizaine de jours et qui est encore ouvert jusqu'au 15 mai, nous avons déjà reçu 150 réponses et nous sommes à l'égalité du nombre de réponses entre hommes et femmes.

Pour les personnes plus isolées et plus vulnérables, nous travaillons avec l'UNIL. Une étudiante va mener des entretiens individuels dans le cadre d'un partenariat avec le Centre d'accueil temporaire de l'Etoile et le CMS de Prilly-Nord. Nous avons demandé aux collaborateurs de ces organismes de s'assurer d'un certain équilibre dans la représentativité des personnes.

Nous essayons de trouver des moyens d'atteindre des populations dont la voix n'est pas toujours représentée. Par exemple, nous nous sommes approchés des personnes qui participent au café rencontre de la paroisse Saint-Etienne qui sont, pour beaucoup, des mamans d'origine migrante.

Un.e commissaire relève que la participation soulève des enjeux intéressants. Cependant, un excès de démarches participatives peut engendrer des frustrations. Par exemple, les consultations publiques menées sur le Pré-Bournoud et la Voie verte n'ont, pour l'instant, abouti à aucune réalisation concrète. Cela souligne l'importance de rester attentif au risque de démobilitation de la population.

La méthode utilisée de scinder la démarche quartier par quartier, du Nord au Sud, et de les traiter l'un après l'autre est intéressante.

Un.e commissaire demande comment s'articulent les 14 propositions avec cette démarche (*Mon quartier, ma voix*)?

Je travaille de manière étroite avec ma collègue qui est en charge des deux dossiers de la Voie verte et de Pré-Bournoud. En effet, l'objectif de la Municipalité et des services communaux est d'avoir une meilleure communication au sein des services pour ne pas faire chevaucher les différents ateliers et événements. Depuis un an, nous portons une attention particulière à cet aspect.

Nous avons aussi beaucoup d'attentes par rapport au nouveau responsable de la communication. Il est important de pouvoir informer la population sur la temporalité des projets. Pour le Pré-Bournoud, la temporalité de ce type de projet est de plusieurs années. Nous avons besoin d'un site internet avec une time ligne qui explique l'état d'avancement de chaque projet que ce soit pour des projets d'urbanisme ou pour des projets sociaux.

Pour nous, la population peut être mobilisée autant qu'on le peut. Il est cependant important de bien lui expliquer la temporalité.

Concernant les 14 propositions, toutes les données recueillies lors des différentes démarches peuvent être utilisées et intégrées dans différents plans d'action en lien avec différents projets. Ce qui est exposé ici, concernant ce postulat, ce sont des pistes d'action.

Mon quartier, ma voix vise à mettre en avant l'expertise citoyenne. Ce sont les habitant.e.s qui vivent au quotidien leur quartier. Ces personnes ont des besoins spécifiques. L'objectif est d'aller rechercher ces informations. Les experts apportent aussi leurs connaissances. L'ensemble de ces informations visent à nourrir la Municipalité et les actrices et acteurs du territoire pour proposer des actions. Ce plan d'action est co-construit à la fois avec la population et les différents partenaires, à l'interne et à l'externe. Il faudra prioriser. Parmi les 14 pistes d'actions, il faudra identifier les volontés politiques et prioriser notamment aussi en fonction du budget. Pour faciliter la mise en œuvre, nous rechercherons aussi des fonds privés auprès d'autres partenaires.

Le forum qui vise à présenter un portrait territorial de la cohésion sociale à la population et aux partenaires est prévu à la rentrée, en septembre. Nous finaliserons le tout pour passer à la phase de co-construction d'un plan d'action avec pour objectif une mise en œuvre en 2026.

Un.e commissaire relève que par rapport à l'adoption du langage inclusif, un postulat a été déposé en 2024 (PO 06-2024). Dans les conclusions du présent préavis, il est écrit que la Municipalité va s'engager à étudier la mise en œuvre de cette proposition. Où en est cette réflexion au niveau de la Municipalité ? Certaines communes ont déjà mis en œuvre le langage épïcène. Il ne s'agit pas de réinventer la roue. Pourquoi est-ce que la Municipalité

Rapport de la commission chargée de préavis sur le Préavis n° 05-2025 concernant la réponse au postulat PO-03-2023 «Lumière sur les prilléranes !»

n'a pas profité de la réponse à ce préavis pour répondre aux deux postulats en même temps ?

Ces deux postulats ont été attribués à des dicastères différents. Ce postulat a été traité maintenant. La réponse à l'autre postulat sera donnée plus tard.

Il y a différentes pratiques de langage épïcène dans les communes, pour exemple à Renens. Prilly fera son choix.

Un.e commissaire demande si, au niveau des espaces publics, il ne serait pas judicieux de faire l'inventaire des salles et de revoir leur dénomination. Il en va de même pour le nom des terrains de football. L'objectif serait de renommer ces espaces tout en garantissant une parité dans le choix des noms, et d'envisager, si nécessaire, une ouverture vers des propositions de noms à portée internationale.

Pour rapport aux salles, nous sommes déjà en réflexion. Nous retenons l'idée des terrains de football qui est une proposition intéressante.

Un.e commissaire relève que Prilly a eu une équipe féminine durant 7 à 8 ans. C'était des actives. Depuis 4 à 5 ans, la ville met le terrain à disposition de l'ACVF (Association cantonale vaudoise de football) pour permettre aux filles au niveau du Canton de s'entraîner. Actuellement pour Prilly, les filles sont intégrées aux équipes de garçons.

Les sports d'équipe restent très masculins. Au niveau du hockey suisse, la représentativité des femmes est de 5% uniquement.

Un.e commissaire demande comment cela va se passer si on accepte le présent préavis. Est-ce que, par la suite, nous allons voter pour chacune des mesures ?

Une fois que le conseil communal aura validé ce préavis, cela permettra à la Municipalité d'entériner sa ligne politique en matière de genre et de développer des politiques publiques. Ce texte constituera la base pour élaborer une politique publique axée sur l'égalité et le genre.

Si nous développons des projets, nous pourrions demander des subventions auprès du Canton, de la Confédération ou des privés ; ce qui nécessitera aussi une participation communale. Pour ce faire, nous passerons soit par le budget 2026 ou 2027 ou, si le montant dépasse Fr. 50'000.-, par le biais d'un préavis.

Un.e commissaire pointe le fait que dans les conclusions du préavis, il est dit uniquement que la Municipalité demande au Conseil de prendre acte de la réponse au postulat et le classer. Ces conclusions ne disent pas que la Municipalité s'engage dans une démarche égalitaire. Pourquoi ne pas le mentionner clairement ?

Le Municipal adhère à cette proposition qui pourrait passer par la voie d'un amendement.

Un.e commissaire demande si, en cas d'acceptation du préavis, il est prévu de faire une communication à la population sur le fait que la Municipalité s'engage à être plus inclusive, plus égalitaire ?

Cette proposition pourrait être soumise à la Municipalité pour approbation en vue d'une communication. Elle pourrait également s'inscrire dans le cadre du communiqué de presse lié à l'inauguration de la place Catherine Colomb.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le Préavis n° 05-2025 concernant la réponse au postulat PO-03-2023 «Lumière sur les prilléranes !»

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, Mme la Présidente remercie Monsieur le Municipal, Madame la Chargée de projet et Monsieur le Chef de service, qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

La discussion de la commission porte sur les aspects suivants :

Pour un.e signataire du postulat (qui est inter-partis), la réponse de la Municipalité va bien au-delà de ce qui était attendu. Un vrai travail de fond a été réalisé.

Toutefois, une des craintes est que cette démarche soit placée sous la pile et, qu'à l'issue de ce vote au Conseil, il ne se passe plus rien. Cette commissaire souhaiterait pouvoir disposer d'une assurance que les mesures proposées seront bien réalisées.

En effet, les conclusions du préavis tombent abruptement par rapport à l'ensemble du travail réalisé en amont. C'est comme si, la Municipalité avait répondu au postulat et que celui-ci pouvait être classé. Bien que ce ne soit pas ce que notre commission a entendu lors de cette séance, ni que ce soit la volonté qu'elle a ressentie. Finalement, les conclusions devraient pouvoir être amendées de manière à encourager la mise en œuvre d'actions concrètes.

Actuellement, il y a une manière de traiter les postulats qui vise à dire : nous avons pris note de votre proposition. Nous vous avons entendu. Les politiques que nous menons vont dans le sens que vous nous avez demandé et nous pouvons classer le postulat. Ici, pour les commissaires, la dernière partie du préavis n'est pas assez claire par rapport à la volonté d'aller de l'avant par rapport à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action.

Un.e des commissaires exprime le souhait qu'à terme ces études et diagnostics mènent à des actions concrètes. Il est aussi recommandé d'avoir une très bonne coordination de l'ensemble des démarches participatives. Pour certaines démarches, le constat a été fait qu'il a été difficile de trouver des participantes et participants, notamment pour la marche exploratoire relative à la femme et les espaces publics. Pour finir, le risque est, en absence de réalisations concrètes, de démotiver la population.

Parmi les commissaires, certains ont participé à la démarche participative de Corminjoz, de la Voie verte, de Pré-Bournoud. Le délai important entre ces démarches et la concrétisation du projet peut provoquer des frustrations et une certaine fatigue de la population. Ce type de démarches sont des démarches d'avenir. Il faut pouvoir se parler. Il serait bien de pouvoir améliorer ce processus.

Les recommandations issues des travaux *Femmes et Espace public*, tels que présentées dans ce préavis paraissent timides d'une part et, d'autre part, certaines propositions engendreront la nécessité d'engager un certain budget. Les résultats mettent en évidence qu'il manque des espaces de rencontre et d'animation intergénérationnelle. Il sera primordial à partir des besoins et enjeux recensés de prioriser les actions principales à mettre en œuvre.

Plusieurs commissaires ont exprimé ne pas avoir entendu parler du projet *Mon quartier, ma voix* jusqu'à ce jour. Ce projet semble être d'une certaine envergure. Cela met en évidence l'importance de renforcer la communication.

Pour le projet de Pré-Bournoud qui a bénéficié d'une démarche participative, nous sommes bien au-delà de 4 ans. Il y a beaucoup de mutations et l'information se perd en lien avec l'arrivée de nouveaux habitants. D'où l'importance de disposer d'une véritable politique de communication.

Un.e commissaire dépose le vœu suivant : que la Municipalité communique sur la démarche en cours à la population concernant la thématique de la prise en compte de l'égalité et de l'inclusivité dans notre commune.

Vote sur l'amendement

Au vu de la discussion, il est proposé d'amender les conclusions et d'ajouter un point 1 et de faire en sorte que le point 1 des conclusions du préavis devienne le point 2.

L'amendement suivant est soumis au vote : « de valider l'élaboration d'un plan d'action pérenne garantissant notamment que les enjeux d'égalité et d'inclusion soient pris en compte de manière systématique dans les décisions municipales ».

La Présidente fait voter l'amendement. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

La Commission émet la recommandation que la Municipalité vienne présenter le futur plan comprenant des propositions concrètes devant le Conseil communal.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel qu'amendé.

La séance est levée à 19h10

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Rapport de la commission chargée de préavis sur le Préavis n° 05-2025 concernant la réponse au postulat PO-03-2023 «Lumière sur les prilléranes !»

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n°5-2025
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de valider l'élaboration d'un plan d'action pérenne garantissant notamment que les enjeux d'égalité et d'inclusion soient pris en compte de manière systématique dans les décisions municipales
2. d'accepter le présent rapport comme réponse au postulat PO-03-2023 et de le classer.

Au nom de la commission :

Ariane Zwahlen
Présidente

Sylvie Krattinger Boudjelta
Rapporteuse